

P.V. DEPOT N°A 1287 DU

14 MAI 2012

ARF EXPERTISES

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social : 1667 Chemin MONPLAISIR -13210 Saint Rémy de PROVENCE

RCS TARASCON 402 896 195

**PROCES-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
du 6 AVRIL 2012**

DEMISSION DIRECTEUR GENERAL

**L'AN DEUX MIL DOUZE, le SIX
AVRIL, à DIX HEURES,**

Les associés de la société « ARF EXPERTISES », société par actions simplifiée au capital de **40000 euros**, divisé en **40 000 actions** de **1 euros** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1667 Chemin MONPLAISIR à Saint Rémy de Provence (13210), sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice BONNEAU en sa qualité de Président
Assiste également à la réunion Madame Claudine BONNEAU qui assure le secrétariat.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les associés présents ou représentés et qui, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent la totalité des actions formant le capital.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Démission de Madame Claudine BONNEAU de ses fonctions de Directeur Général,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *une copie de la lettre simple adressée à chaque actionnaire,*
- *la lettre de démission de Madame BONNEAU,*
- *le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président expose la situation et les résolutions que l'Assemblée est appelée à voter.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte de la démission de Madame Claudine BONNEAU, née SILVA le 20 décembre 1950 à Joinville le Pont (94340), demeurant 1667 chemin Monplaisir à Saint Rémy (13210) et décide qu'aucun Directeur Général ne sera nommé en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

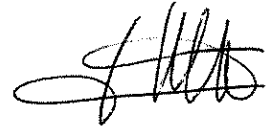
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et la secrétaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several loops and a final vertical stroke.